

LA CRÉATION DU CÉGEP DE SAINT-LAURENT

DÈS 1966, LES PRÉMICES D'UN FUTUR CÉGEP SONT PRÉSENTES. À COMPTER DE CETTE ANNÉE, LES COLLÈGES DE SAINT-LAURENT ET BASILE-MOREAU OFFRENT DES COURS COMMUNS À LEURS ÉTUDIANTS ET À LEURS ÉTUDIANTES, AVEC ÉCHANGES DE PROFESSEURS ENTRE LES DEUX INSTITUTIONS.

La loi créant les cégeps est adoptée en **février 1966**. La loi 21, accordant la gratuité scolaire, est adoptée en **juin 1967**. **En septembre 1967**, cinq cégeps ouvriront leurs portes à Montréal. Toutes les régions du Québec veulent leur cégep. Saint-Laurent n'échappe pas à cette fièvre. **Pour septembre 1968**, quatre nouveaux cégeps sont prévus à Montréal, dont un à Saint-Laurent.

Au printemps de 1967, un « Comité d'organisation d'un cégep à Saint-Laurent » est mis sur pied. Il doit préparer les dossiers constituant les étapes préliminaires : le dossier des institutions et ceux du personnel enseignant; du personnel de direction, des clientèles, de l'équipement, de la pédagogie; le dossier financier et le dossier juridique. Le Comité doit faire la démonstration au gouvernement de la nécessité d'un cégep à Saint-Laurent. D'autres collèges sont dans la course.

Finalement, le **15 mai 1968**, le cégep de Saint-Laurent voit le jour. Il succède à quatre institutions d'enseignement collégial et technique : le collège de Saint-Laurent, le collège Basile-Moreau, l'Institut de technologie de Vaudreuil et l'École des infirmières de l'hôpital Notre-Dame-de-l'Espérance .

En **1968 et 1969**, le cégep de Saint-Laurent occupe la moitié du collège de Saint-Laurent et le collège Basile-Moreau. L'année suivante, il se retire de ce dernier et occupe tout le collège de Saint-Laurent.

En **1968 et 1969**, le Cégep offre les cours du baccalauréat ès arts et du N.C.C (Nouveau cours collégial) affiliés à l'Université de Montréal ainsi que la deuxième année du programme de secrétariat du Collège commercial Basile-Moreau.

De **1969 à 1973**, il offre un programme de secrétariat commercial d'une durée d'un an qui donne lieu à un certificat « maison ». **De 1968 à 1971**, le service d'éducation permanente du Cégep offre une partie du programme de recyclage du Brevet d'enseignement classe « B » vers le brevet d'enseignement classe « A ».

Depuis 1968, il offre des programmes d'études autorisés par le ministère de l'Éducation et des programmes d'études et de francisation à la formation continue. Son histoire est entière...et reste à écrire.

VUE PANORAMIQUE SUR LE COLLÈGE DE SAINT-LAURENT

AVANT D'ENTREPRENDRE CETTE PÉRÉGRINATION HISTORIQUE, ORIENTONS-NOUS UN PEU. PARTONS, SI VOUS LE VOULEZ BIEN, D'UN ENDROIT CONNU : L'ORATOIRE SAINT-JOSEPH, ACCROCHÉ AU FLANC NORD DU MONT-ROYAL.

Des terrasses, le coup d'œil est splendide. Dans le vaste demi-cercle qui s'ouvre devant vous, entre les flots d'argent du Lac Saint-Louis, à gauche, et la ligne moutonnée des Laurentides, en face, dans le lointain, s'étend une plaine, vaste, riche et belle : un coin de la vallée du Saint-Laurent !

Là, à vos pieds, droit devant vous, à trois milles vers le nord-ouest, la petite ville de Saint-Laurent repose paisiblement. Pas trop d'usines fumeuses, mais, dans un vaste quadrilatère régulièrement taillé et bien aéré, des maisons bourgeoises reposent tranquilles, sous la verdure abondante.

Les deux tours carrées de l'Église, solides et sûres comme la foi des ancêtres, montent librement dans le ciel clair.

Tout auprès, semblant même de loin ne faire qu'un avec la masse de l'Église qu'ils entourent et prolongent tout simplement, le Couvent et le Collège poussent leurs clochers et les dentelles de pierre de la Tour du Souvenir.

Ce voisinage, cette quasi-identité n'est pas seulement une apparence : c'est un symbole. Au Canada, c'est de l'Église que naissent les maisons d'éducation, c'est l'Église qui bâtit l'arsenal où se fourbissent les armes pour les batailles, des idées et les conquêtes de la Science.

*Texte extrait de l'annuaire du Collège de Saint-Laurent,
Université de Montréal (Faculté des Arts), 20 juin 1935, page 5.*

QUELQUES DATES

- 1847** Arrivée du Père Louis Vérité qui établit le Collège dans une maison bâtie en 1794, actuellement située au 696, avenue Sainte-Croix
- 1849** Octroi d'une charte civile pour l'Académie industrielle qui donne un enseignement agricole, industriel et commercial
- 1852** Construction de la première partie du collège actuel, le pavillon B sans la tour nord
- 1854** Premiers cours privés de latin
- 1861** Autorisation de l'enseignement classique au Collège de Saint-Laurent par la modification de la charte
- 1870** Début du cours classique anglais qui disparaîtra en 1920
- 1880** Affiliation du Collège à la Faculté des arts de l'Université Laval
- 1882** Construction de l'aile centrale (hall principal).
- 1896** Construction de l'aile de 96 (pavillon B) et des deux tours aux extrémités du Collège
- 1900** Construction du juvénat qui devient le pavillon de philosophie en 1922
- 1906** Agrandissement de l'aile de la chapelle
- 1916** Construction de la « tour à papier », au coin sud-est de l'aile de 96
- 1922** Affiliation à la Faculté des arts de l'Université de Montréal
- 1930** Inauguration de l'arène laurentienne, aujourd'hui l'aréna Ronald-Caron
- 1931** Inauguration de la chapelle où se trouvent maintenant le Musée d'art et la salle Émile-Legault
- 1937** Fondation de la troupe de théâtre « Les Compagnons de Saint-Laurent »
- 1953** Construction du pavillon des sciences nommé aujourd'hui pavillon Jean-Pierre-Castonguay
- 1956** Construction du gymnase
- 1967** Vente du Collège au gouvernement du Québec
- 1968** Création du cégep de Saint-Laurent le 15 mai
- 1972** Construction de la nouvelle bibliothèque
- 1984** Construction d'une aile souterraine à l'avant du pavillon Jean-Pierre-Castonguay
- 2005** Construction de la résidence au sud du pavillon Émile-Legault
- 2008** Retour aux sources: acquisition du bâtiment situé au 696, avenue Sainte-Croix par le Cégep



RÈGLEMENT DU PARLOIR

1. — Les parloirs ne sont ouverts que le *jeudi* et le *dimanche* (pour les parents seulement) de 2 heures à 4.15 p.m.

Les salles de parloir et, en été, les bancs du parterre peuvent seuls servir de lieu de réception.

N.B. — Bien qu'il y ait congé le mardi après-midi, les élèves ne vont pas au parloir ce jour-là.

2. — Les *connaissances* ou amis désirant voir un élève doivent accompagner les parents, père ou mère.

3. — Les jours de parloir, les dortoirs sont ouverts de 2 heures à 4.15 p.m.

4. — Le père et la mère sont les seules personnes admises dans les dortoirs.

5. — Les parents ne doivent pas conduire leur enfant, pour quelque raison que ce soit, en dehors des limites du terrain du Collège. Inutile de demander la faveur de promenade particulière aux heures de parloir.

6. — Les élèves peuvent téléphoner à leurs parents de 9.30 à 10.00 heures a.m. tous les jours, et de 3.30 à 4 heures p.m. tous les jours de classe.

7. — Les élèves ne répondent jamais à un appel téléphonique; les autorités reçoivent le message et le transmettent aux intéressés.

